

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis de la commission « espèces – habitats » du 16/05/2024

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 13.

Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant l'aménagement du carré d'Orgemont 2 à Angers (49) Numéro Onagre : 2024-03-39x-00558	Bénéficiaire : Benoist Invest	Avis : Favorable
-------------------------	---	----------------------------------	---------------------

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- | | |
|---|---|
| - <i>Aegithalos caudatus</i> Mésange à longue queue | - <i>Motacilla modularis</i> Accenteur mouchet |
| - <i>Carduelis carduelis</i> Chardonneret élégant | - <i>Motacilla ochrurus</i> Rougequeue noir |
| - <i>Certhia brachydactyla</i> Grimpereau des jardins | - <i>Parus major</i> Mésange charbonnière |
| - <i>Cettia cetti</i> Bouscarle de Cetti | - <i>Picus viridis</i> Pic vert |
| - <i>Chloris chloris</i> Verdier d'Europe | - <i>Pipistrellus kuhli</i> Pipistrelle de Kuhl |
| - <i>Cyanistes caeruleus</i> Mésange bleue | - <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune |
| - <i>Emberiza cirlus</i> Bruant zizi | - <i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles |
| - <i>Eptesicus serotinus</i> Sérotine commune | - <i>Regulus ignicapillus</i> Roitelet à triple bandeau |
| - <i>Erinaceus europaeus</i> Hérisson d'Europe | - <i>Serinus serinus</i> Serin cini |
| - <i>Erithacus rubecula</i> Rougegorge familier | - <i>Sylvia collybita</i> Pouillot véloce |
| - <i>Fringilla coelebs</i> Pinson des arbres | - <i>Sylvia communis</i> Fauvette grisette |
| - <i>Motacilla alba</i> Bergeronnette grise | - <i>Troglodytes troglodytes</i> Troglodyte mignon |
| - <i>Motacilla atricapilla</i> Fauvette à tête noire | |

Discussion

Le CSRPN note que les cavités trouvées sur le site ne sont pas les mêmes selon les bureaux d'étude étant intervenus, cela démontre la nécessité d'être vigilant et d'avoir une approche intégrée des enjeux pour limiter ces lacunes en étant exhaustif sur ces inventaires. Il souhaite savoir si l'utilisation des cavités par les chiroptères a été vérifiée (nacelle, sortie de gîte...).

Le porteur de projet indique que les cavités ont été étudiées à chaque passage sur le site mais sans nacelle, il y a par contre eu une sortie de gîte pendant laquelle aucune observation n'a été faite. De plus, l'activité enregistrée sur le site a été étudiée pour vérifier s'il y avait des comportements sociaux. Il y aura une vérification des arbres à cavités avant éventuel impact. Cependant, la plupart des arbres à cavité ont été évité dans le projet.

Le CSRPN indique qu'il faut être vigilant sur la présence de chiroptères, en particulier pour la Noctule commune qui a été enregistré, si certains arbres y sont favorables. Il faut indiquer dans les mesures que les cavités seront inspectées.

Le CSRPN relève que les arbres à enjeux sont conservés au sein du projet. Il demande s'il est prévu de préconiser un périmètre autour des arbres pour garantir leur pérennité.

Le porteur de projet indique que celui-ci a été étudié en intégrant ces arbres. Il y aura des plantations connexes et une valorisation des sujets.

Le CSRPN souhaite savoir quelles espèces sont prévues pour la plantation des alignements d'arbres.

Le porteur de projet informe qu'il est indiqué dans le plan d'architecte l'utilisation d'espèces locales adaptées (en prenant en compte les possibilités d'allergies). Le second alignement est porté par Angers Métropole qui prévoit d'implanter des espèces locales lors de la création de la liaison douce.

Le CSRPN demande par où se fera l'accès des chiroptères aux gîtes de grandes tailles A et B.

Le porteur de projet précise qu'il y aura une ouverture classique « de chiroptères » (7 cm de haut sur 60 cm de large) sur la façade du bâtiment en agrandissant l'édicule du parking silo. L'entrée en rez-de-chaussée sera derrière un massif sans passage humain.

Le CSRPN émet des réserves sur les jachères fleuries qui ne sont pas pérennes, après un ou deux ans il ne reste que des graminées. De même, les hôtels à insectes ne sont que des mesures « cosmétiques » ou de communication.

Le porteur de projet indique souhaiter garder ces mesures plus visuelles afin de pouvoir communiquer auprès du public. Concernant les grandes jachères fleuries, l'objectif à terme est qu'elles deviennent des prairies fleuries, grâce au mélange de Novaflore.

Le CSRPN précise de bien utiliser un mélange local pour ces jachères. De plus, il incite le porteur de projet à changer le terme « jachère fleuries »

Délibération

Le CSRPN trouve que les réponses apportées par le porteur de projet sont restées évasives et incertaines sur plusieurs points techniques concernant les chiroptères. Il souhaite qu'un bon accompagnement par une structure référente dans le domaine de l'écologie et le patrimoine naturel soit prévu sur ce projet. La Noctule commune est bien présente en milieu urbain contrairement à ce qui a pu être dit.

De plus, les échanges avec l'architecte ne semblent pas terminés, il serait bon d'avoir les plans des aménagements prévus.

Les réponses apportées sur la jachère fleurie ne sont également pas complètement satisfaisantes.

L'utilisation de végétaux locaux est une constante aujourd'hui dans les préconisations en restauration du patrimoine naturel, il s'agit donc d'une recommandation « forte » qui conditionnera la qualité de la démarche au-delà de la diversité des intervenants et maîtres d'œuvre et d'ouvrage (des démarches par transplantation et/ou par récolte de banques de graines auraient pu aussi être proposées pour imaginer des restaurations plus ambitieuses).

Concernant les hôtels à insectes, ils peuvent être remplacés par des accumulations structurées de rémanents (elles rappellent les usages possibles de ces bois considérés comme des déchets) qui sont plus efficaces tout en restant très visuels et permettent de faire un travail de communication. Il ne faut pas oublier d'ajouter du bois pourris, carrier, du terreau ou du compost à ces tas pour favoriser les cétoines.

Il serait intéressant d'ajouter des gîtes arboricoles pour les chiroptères, étant donné la difficulté d'avoir l'exhaustivité des cavités. De plus, la situation transitoire entre la destruction d'habitat et la recréation de gîtes pourrait être couverte par ces gîtes arboricoles.

Les questions étant épuisées et les membres n'ayant pas d'autres remarques, le CSRPN donne un avis favorable sur ce dossier.

Le 26/05/2024

Le président du CSRPN des Pays de la Loire
Jean-Guy Robin

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Robin', is written over a horizontal line.